

Pradine, Linstant. *Recueil général des lois et actes du Gouvernement d'Haïti...*/ par le Baron ... Tome 4ème; 1818-1823. Paris : Auguste Durand, 1860. pp. 139.

N^o 927. — *CIRCULAIRE du Secrétaire d'état, aux administrateurs de l'Artibonite et du Nord, qui accorde à ceux qui ont cultivé les terrains de l'Etat la totalité de leurs produits (1).*

Port-au-Prince, le 18 janvier 1825.

Je vous préviens, citoyen administrateur, qu'en vertu de la lettre du Président d'Haïti, sous la date du 12 courant, n^o 23, il ne sera fait dorénavant aucun partage avec l'État des denrées qu'aura produites le travail des personnes auxquelles le Président avait accordé la permission de travailler sur les terrains de l'État, attendu qu'il avait été décidé dans le temps qu'elles jouiraient de la totalité de leurs denrées.

Il est bien entendu que les denrées déjà entrées dans les magasins de l'État ne seront pas remises, le présent ordre n'étant que pour l'avenir.

Je vous salue, etc.

Signé : J.-C. IMBERT.

(1) Voy. n^o 708. Arrêté du 27 nov. 1820, concernant la formation de commissions, etc. — N^o 735. Circul. du 12 avril 1824, du Présid. d'Haïti, aux adm. des Gonaïves, etc., relative aux denrées, etc.